

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP</u>
<u>d'Alsace</u> pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation

Division des Examens et Concours DAEC **OrgMcColoriste**

Mention Complémentaire **COLORISTE PERMANENTISTE**

CONSIGNES AUX MEMBRES DU JURY
(Lues et explicitées avant le début des épreuves pratiques)

es épreuve

Déroulement des épreuves

E1: 2ème PARTIE: RÉALISATION D'UNE PERMANENTE

- -Les candidats et les modèles s'installent.
- -La commission d'évaluation contrôle les modèles

Exigences:

- Modèle masculin ou féminin présent Longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex).

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs. La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

- -Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant par zone, le degré de frisure qu'il souhaite réaliser.
- -Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- -Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve
- Les examinateurs évaluent les solutions correctives proposées par les candidats à l'oral ou à l'écrit.
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à votre disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- -Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

€1 : 3^{ème} PARTIE : RÉALISATION D'UN DÉFRISAGE

- -Les candidats et les modèles s'installent.
- -La commission d'évaluation contrôle les modèles

Exigences:

- -Modèle féminin ou masculin
- Pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs. La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la troisième partie.

-Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant le résultat attendu pour le défrisage et le produit utilisé.

-Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.

-Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve

- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.

- Les examinateurs relèvent la fiche technique

-Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

E2: RÉALISATION D'EFFETS DE COULEUR

- Les candidats et les modèles s'installent.

- La commission d'évaluation contrôle les modèles

Exigences:

-Modèle féminin ou masculin

-Longueur des cheveux du modèle 6cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs. La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

-Le candidat remet la fiche technique renseignée précisant les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure et indiquant les techniques mises en œuvre (balayage, méchage..)

- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.

- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.

- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.

- Les examinateurs relèvent la fiche technique

- Les candidats quittent la salle mais les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

Consignes générales

- → Les grilles d'évaluation de chaque épreuve seront étudiées et les critères explicités avant le début de l'épreuve.
- → Les membres du jury évalueront individuellement les candidats. À l'issue de l'épreuve, ils se concerteront pour ne proposer qu'une seule note sur une grille signée par l'ensemble des membres du jury ayant participé à l'évaluation.

En cas de désaccord persistant, ils en informent le responsable de salle et la délibération se fait en présence d'un médiateur (Conseiller de l'Enseignement Technologique, Inspecteur de l'Education Nationale ou professeur ressource).

Seront autorisés uniquement :

les produits professionnels

les produits non ouverts, munis de leur emballage d'origine et de la

notice correspondante

les produits en adéquation avec la chevelure du modèle

→ Aucun matériel, produit, linge, outillage ne sera prêté au candidat.

Charte des membres jury d'examen

Les règles à respecter :

Un membre de jury d'examen doit :

- Observer attentivement les candidats,
- Garder le silence complet devant les candidats et les modèles et être vigilant,
- Adopter une tenue correcte,
- Signaler <u>obligatoirement</u> au CET et au secrétariat d'examen la présence de candidats connus (famille, apprentis ...),
- Être impartial, juste et objectif dans son évaluation des candidats,
- Conserver le secret le plus absolu des notes attribuées,
- Mettre son téléphone portable en mode silence.

Toute dérogation à ces règles mettrait en danger le bon déroulement de l'examen et entraînerait essionaux examender de suiets de lense le signalement de l'examinateur au rectorat ainsi qu'à la branche professionnelle concernée, éliminant définitivement celui-ci de toute participation aux examens.

OrgMcColoriste

Mention Complémentaire **COLORISTE PERMANENTISTE**

CONSIGNES AU JURY DE CORRECTION DES EPREUVES ECRITÉS E1 1ère PARTIE et E2 1ère PARTIE

Avant le début de l'épreuve :

Chaque équipe de deux correcteurs (pour le modèle qui leur a été désigné par le C.E.T ou le responsable matériel) doit :

- 19 examiner la chevelure du modèle
- 29 questionner le modèle pour déterminer son passé technique de la chevelure (le document ci-dessous aidera les correcteurs)
- 39 écrire le passé technique de la chevelure du modèle
- 49 réaliser le corrigé adapté au modèle (le corrigé type aidera les correcteurs)

En début d'épreuve : Le passé technique du modèle est communiqué aux candidats (tableau, paper-board, ...)

Aide à l'élaboration du passé technique de la chevelure d'un modèle

I. TRANSFORMATIONS CHIMIQUES:

- 1°) COLORATION VEGETALE
- 2) COLORATION TEMPORAIRE
- 3°) COLORATION SEMI PERMANENTE
- 4° COLORATION D'OXYDATION:
 - Faible oxydation (ton sur ton)
 - Super éclaircissante
 - Autre?
 - Gel ou crème

Oxydant: 3% (10 volumes) (N°0)

6% (20 volumes) (N°1)

9% (30 volumes) (N2)

12% (40 volumes) (N3)

- 5) PRODUIT ECLAIRCISSANT:
- a- Décoloration :
 - Faible, moyenne ou forte
 - Huile ou poudre
- b- Décapage :
 - Faible, moyen ou fort
 - Produit spécifique «décapage» ou poudre éclaircissante
- c- Lotion: spray éclaircissant...
- d- autre ?...
- 6°) FRISAGE (PERMANENTE):
 - pH acide, neutre ou basique
 - force du réducteur
- 7°) DEFRISAGE:
 - degré de frisure avant le défrisage
 - type de produit utilisé

II. MODE DE VIE :

- 1) ENTRETIEN, HYGIENE CAPILLAIRE:
 - shampooing
 - soins

2) TRAVAIL ET LOISIRS:

- exposition au soleil
- bain en piscine sans protection (chlore)
- attache en queue de cheval
- attache en catogan
- avec élastique, barrette...
- prise de médicament qui pourrait avoir un effet indésirable

POUR CHAQUE PRODUIT PRECISER_(si possible):

- la marque, l'appellation publicitaire (le nom)
- s'il s'agit de produit professionnel ou de grande consommation
- la date de la dernière application
- les superpositions éventuelles, les fréquences d'application
- les zones d'application
- les techniques utilisées et si les applications ont toujours été réalisées par des professionnels ou par le client, chez lui...

N.B.: Il est important que le candidat soit informé sur toutes les indications utiles à l'élaboration de la procédure à mettre en œuvre pour obtenir la transformation demandée et tout particulièrement pour des techniques réalisées sur les cheveux du modèle mais non visibles le jour

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

FICHE D'ABSENCE DE TOUCHE D'ESSAI

Centre d'examen :
Date:
ABSENCE DE TOUCHE D'ESSAI COLORATION
Décharge à compléter par le modèle.
Date : ABSENCE DE TOUCHE D'ESSAI COLORATION Décharge à compléter par le modèle. N° du candidat :
N° du candidat :
Nom du candidat :
Nom du modèle :
Je reconnais,
ne pas avoir subit de touche d'essai de coloration,
Je reconnais être informé(e) des risques possibles d'allergies pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration ou de défrisage,
et accepter cependant d'être modèle pour cette (ces) épreuve(s) d'examen.
Signature du modèle :

Référence règlementaire : décret n° 88-1232 du 29 décembre 1988 relatif aux substances et préparations vénéneuses et modifiant le code de santé publique. Journal Officiel du 31 décembre 1988.

Session 2011

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

FICHE DE NON CONFORMITE

Centre d'examen :
Date :
NOM et Prénom du candidat :
Ce candidat n'est pas autorisé à composer dans la partie d'épreuve où la non-conformité est constatée, la note de 00/20 attribuée n'est pas éliminatoire.
⇒ Epreuve pour laquelle la non-conformité du modèle est constatée (cocher la case correspondante)
Epreuve E1 2 ^{ème} partie : réalisation d'une permanente
Epreuve E1 3 ^{ème} partie : réalisation d'un défrisage
Epreuve E2 2ème partie : réalisation de couleurs
Epreuve E1 2 ^{ème} partie : réalisation d'une permanente Epreuve E1 3 ^{ème} partie : réalisation d'un défrisage Epreuve E2 2 ^{ème} partie : réalisation de couleurs Motif : Absence de modèle Modèle non conforme
Modèle non conforme
Rapport de non-conformite
ationale des
NOM Prénom des membres du jury Signature

La fiche de non conformité sera à la disposition du jury de délibération